Envoyé en préfecture le 20/05/2026
Reçu en préfecture le 20/05/2026
Publié le
ID : 022-212202121-20260520-DEL20260502-DE

MAIRIE DE PLOUËC-DU-TRIEUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE PLOUËC-DU-TRIEUX

Séance du lundi 18 mai 2026
Date des convocations : 11 mai 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit mai à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de M. Vincent LE MEAUX, Maire.

Etaient présents :

Vincent LE MEAUX	Nelly BOUTTERIN	Claude LE GUYADER
Jean-Luc LE PALANTON	Alain BIA	Christophe JEGOU
Marine DUPRE	René-Loïc ALIX	Lydie JACQUES
Alain BOUGET	Marie-Andrée DERRIENNIC	Kevin PAULIC
Josette FOULON	Sylvie DELHOMMEAU	

Sophie DELACOUR, absente et excusée, a donné procuration à Nelly BOUTTERIN

René-Loïc ALIX a été désigné secrétaire de séance.

DEL 2026-05-02 - Objet : Logement de la Poste – Instauration de charges

Considérant que le logement de la Poste et la Mairie sont raccordés sur le même compteur d'eau, il est nécessaire d'instaurer un tarif de charges pour la consommation d'eau potable.

Il est proposé d'instaurer un tarif mensuel de 30 € pour couvrir les charges liées à la consommation d'eau potable. Ce tarif est établi afin d'assurer une répartition équitable des coûts entre les deux entités.

À la fin de chaque année, une régularisation sera effectuée en fonction des factures d'eau fournies par les services de la Mairie. Cette régularisation permettra d'ajuster le montant déjà payé en fonction de la consommation réelle de chaque entité, garantissant ainsi une transparence et une équité dans la gestion des ressources en eau.

Après avoir délibéré, le conseil municipal à l'unanimité, par 15 voix pour :

- **INSTAURE** un tarif mensuel de 30 € en plus du loyer pour couvrir les charges liées à la consommation d'eau potable.

Fait et délibéré, le lundi 18 Mai 2026.

Le Maire,

Vincent LE MEAUX

Le secrétaire de séance

René-Loïc ALIX